



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Normandin, que le 11 juillet 2016, à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la Ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Au 1128, rue Saint-Joseph : autoriser la construction d'une remise de 12' x 12' à 1,2 mètre de la résidence et de 0,56 mètre de la ligne arrière, alors qu'au règlement actuel, les marges requises sont respectivement de 2 mètres et de 1,5 mètre.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 16 JUIN 2016.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 22 juin 2016.)